



COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU 22 AVRIL 2020

Une nouvelle réunion informelle s'est tenue aujourd'hui à 11h entre la direction et les organisations syndicales représentatives.

BILAN SANITAIRE

Le dernier communiqué de la préfecture de Vaucluse fait état de 78 personnes hospitalisées dont 14 en réanimation et 32 décès en milieu hospitalier et en EHPAD depuis le début de l'épidémie.

SITUATION DES EFFECTIFS

Avant chaque réunion téléphonique, la direction nous communique un état des effectifs en présentiel et télétravail ou autorisation spéciale d'absence. Force est de constater que l'effectif en présentiel est en constante augmentation et a désormais dépassé 21%, qui est le taux national. La direction a beaucoup de mal à justifier cette évolution contraire à la logique qui prévaut à la DGFIP depuis le début du confinement.

Pour les organisations syndicales participantes, l'explication est pourtant assez simple : le flou qui entoure la définition des missions « prioritaires » (pour rappel : la direction refuse depuis le départ de nous communiquer le plan de continuité de l'activité / PCA) a permis une augmentation continue de leurs périmètres. Cela a été le cas dès le début dans les trésoreries, en retard pour le paiement des fournisseurs de collectivités locales, puis le traitement des créations/cessations en SIE, des activités liées aux SPF et à l'enregistrement, et la mise en place de la campagne IR dans les SIP...

L'intersyndicale est revenue sur le sujet spécifique des SPF, emblématique du discours à géométrie variable de la direction. Il nous avait été dit précédemment (voir compte rendu intersyndical de la réunion du 10/04) que les agents de ces services placés en télétravail pouvaient se consacrer à la publication des actes une fois les missions prioritaires (comptabilité, réponses aux notaires) effectuées. Nous avons relayé la crainte des agents, que par un effet de dominos, cela conduise à mettre plus de collègues sur le terrain. Or nous constatons aujourd'hui que l'effectif en présentiel a quasiment doublé dans les SPF. Réponse du directeur interpellé sur le sujet : désormais en SPF, toutes les missions sont prioritaires. Cela se passe de commentaire.

Elle a également insisté sur la situation des trésoreries. En effet, compte tenu des suppressions d'effectifs réalisées dans les postes depuis des années il faut désormais mobiliser une bonne partie des effectifs pour réaliser les missions dites prioritaires.

La direction assume donc le choix d'augmenter le nombre d'agents sur le terrain, multipliant ainsi les risques de contamination.

MESURES DE PROTECTION

La direction a confirmé la commande de cent plaques de plexiglas à une entreprise locale. Une plus grande vigilance sera portée sur le nettoyage des services en situation de « densification » : SIE, SIP, trésoreries.

Les organisations syndicales tiennent à rappeler une fois de plus (des dérives ont été constatées dans certains services) la nécessité absolue de la distanciation : au moins 2 mètres entre deux agents, dans les open-spaces, jamais plus d'une personne dans une marguerite. Dans les déplacements sur le lieu de travail ; un mètre de distance minimum entre collègues. Nous avons signalé des situations, en particulier dans des toilettes dénués d'« oculus ». Nous rappelons également que la plupart de nos collègues ne portent pas de masques alors qu'il est, selon l'académie de médecine, indispensable pour préserver la santé de l'ensemble des agents présents dans les services.

C'est également pour cela que nous dénonçons l'augmentation continue du nombre d'agents dans les services, car cela génère forcément des entorses aux principes de distanciation et la santé des collègues est mise en danger.

Les organisations syndicales ont demandé la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels relativement à cette situation de crise sanitaire. Le directeur a répondu favorablement.

TEMPS DE TRAVAIL

Les trois organisations syndicales présentes ont unanimement et fermement condamné l'ordonnance privant les agents confinés en ASA d'une partie de leurs congés. La direction a été appelée à l'appliquer avec souplesse et compréhension, et à laisser des marges de manœuvre aux chefs de services. En particulier, la question des congés reportables de 2019 comporte toujours des incertitudes et la position du directeur sur le sujet : « il est toujours possible sous réserve de nécessités de service de prendre des congés dans la période et donc d'utiliser prioritairement les jours de report » sans position claire de l'administration à l'approche de la date fatidique habituelle de consommation des jours de report force indirectement les agents à poser ces reports. Réponse de Bertrand Gautier sur le sujet « jours de report, congés, ARTT », prévisible et décevante : j'appliquerai à la lettre ce qui sera décidé par la direction générale.

L'intersyndicale demande que cette question soit traitée dans les délais les plus brefs afin que nos collègues ne soient plus dans l'incertitude.

La situation des agents qui ne sont présents qu'une partie de la journée dans leurs services en vertu du principe « fini-parti » (toujours en vigueur !) ou d'une rotation mise en place par leur chef de service a également été évoquée. La direction a confirmé que les journées sont toujours banalisées et que toute journée entamée est considérée comme effectuée.

AGENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Les organisations syndicales ont fait part de leur étonnement et de leur inquiétude suite à ce qui semble être un changement dans le traitement des demandes de renouvellement des ASA de ces collègues, les plus fragiles et souvent, à juste titre, les plus sujets à des difficultés psychologiques dans la situation actuelle. Plusieurs d'entre eux ont essuyé un refus de la prise en compte de leur pathologie de la part du médecin de prévention et certains se sont même entendus répondre qu'avec les mesures de sécurité mises en place dans les services, ils pourraient y retourner !

La direction s'est étonnée de ces témoignages, a rappelé la nécessité du prolongement du

confinement des collègues « empêchés/fragiles », mais n'a pas su nous rassurer sur les causes de ce qui pourrait être un revirement dans la prise en compte de ces situations. La direction prendra contact avec le médecin de prévention pour clarifier les choses.

RESTAURATION

La prise en compte des frais de repas des collègues d'Avignon et d'Orange en présentiel (ainsi que les services bénéficiant d'une convention avec des établissements fermés dans la période) sera simplifiée, la déclaration sur l'honneur généralisée. Un modèle sera disponible rapidement sur [ulyse84](#). Des précisions ont été demandées concernant les tickets restaurants : à l'instar de ce qui a été mis en place dans des départements de l'inter région, notamment les Alpes-Maritimes, les bénéficiaires actuels de tickets restaurant devraient bénéficier de l'indemnité de repas PCA, plus favorable et bien évidemment les agents concernés n'auraient pas de ticket restaurant le jour où ils bénéficient de cette indemnité. Le Directeur a réservé sa réponse à la prochaine audio, le temps de se rapprocher du DDFIP du 06 et mutualiser les pratiques en la matière.

La question de la réouverture du restaurant administratif de la cité à Avignon à compter du 11 mai a été soulevée. Le directeur a indiqué que cela ne dépend pas de lui et qu'il attend de l'ARIA la mise en place des conditions de sécurité permettant la réouverture éventuelle. Pour finir, les organisations syndicales présentes ont demandé qu'une réunion téléphonique soit organisée suffisamment en amont pour évoquer les conditions de reprise à compter du 11 mai prochain. Après concertation à la suite de la réunion, la tenue d'un CHSCT sur ce sujet sera demandée rapidement en intersyndicale.

N'hésitez pas à nous faire part de toute question concernant vos droits.

Prochaine audioconférence avec la DDFIP le 27 avril.